

LENS, le

**31 MARS 2026**

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité – Accès aux services  
publics et ressources internes  
Direction Gestion des Assemblées  
Affaire suivie par Mme BLOTTIAUX

Mesdames et Messieurs

les adjoints au maire  
les conseillers municipaux délégués  
les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal du 10 décembre 2025.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer,  
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les  
meilleurs.

Sylvain ROBERT  
Maire de LENS



**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025**

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 3 décembre 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes LEFEBVRE, LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mmes MEPHU NGUIFO, CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. PACH, CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

**Etait en retard** : M. DAUBRESSE (arrivé à 14 H 08 lors du débat sur la délibération n°2 et avant le vote) ayant donné pouvoir à M. MAZURE

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. DESOUTTER ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur NYCZ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur ROBERT :

Mesdames, Messieurs, il est 14 heures, nous allons pouvoir démarrer notre séance de conseil municipal. Il n'y a pas d'événement particulier à signaler avant cette séance et donc je demande à Monsieur Manuel GONZALEZ de faire l'appel des membres.

Monsieur GONZALEZ :

Merci Monsieur le Maire.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ)

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Je vous propose de confier le secrétariat de séance à Monsieur NYCZ, s'il en est d'accord.

Monsieur NYCZ :

Oui.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre séance du 8 octobre dernier ? Pas de demande de vote ?

Le compte-rendu est adopté.

Je vous précise comme à l'accoutumée que l'article 2 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, mentionne au titre de la charte de l'élu local que « l'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

Comme à l'habitude, les séances sont publiques et le public doit observer le silence durant toute la durée de la séance, toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont strictement interdites. En tant que responsable de la police de cette Assemblée, je peux faire sortir de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre public, interrompt les débats, cause ou provoque un tumulte de quelque manière que ce soit, cela s'appliquant également aux élus.

Je demande aux élus d'être en possession du micro - les débats étant enregistrés pour l'établissement du compte-rendu - avant de vous exprimer et vous précise que pour les délibérations qui sont soumises cet après-midi à votre approbation, les commissions se sont réunies les 8 et 9 décembre derniers, celles et ceux qui n'avaient pas la possibilité de venir en mairie pouvant les suivre en visioconférence.

### **QUESTION N°1**

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La première délibération vise les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ?

Une demande de vote. (*demande de vote de Monsieur CLAVET*)

Votes « pour » : merci.

Abstentions : 4. C'est enregistré.

Pas de vote contre.

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LAUWERS, LEROY et Mrs CLAVET, PACH)

### **QUESTION N°2**

#### **ATTRACTIVITE ECONOMIQUE – TRAVAIL DOMINICAL - DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La délibération n°2 vise, comme chaque année, à suivre l'avis favorable qui a été donné par les unions commerciales sur les dates qui nous sont proposées pour les ouvertures dominicales pour l'année 2026, conformément aussi à l'orientation qui a été approuvée par la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, permettez-moi d'abord de revenir sur un principe fondamental que je défends depuis bientôt 6 ans dans cette Assemblée, c'est que le repos dominical n'est pas un caprice idéologique mais un pilier social. Il protège le rythme de vie, la cohésion familiale et même la santé des salariés les plus exposés.

Au Rassemblement National, nous ne croyons pas que l'attractivité d'une ville doit se construire sur l'érosion progressive de ce droit. Nous serons donc toujours vigilants face aux tentatives de banalisation du travail dominical.

Cela étant dit, nous serions aveugles si nous refusions de regarder la réalité de LENS telle qu'elle est aujourd'hui.

Notre ville traverse une période de déclin économique inquiétant, une véritable disette pour le commerce de proximité. Les chiffres, les fermetures successives, la baisse de la fréquentation, tout montre que nous sommes dans une zone de fragilité durable malgré vos tentatives de manipulation de l'opinion publique en disant que LENS attire et séduit.

Dans ce contexte, nous devons être capables de discernement et de pragmatisme, même lorsque cela bouscule nos préférences de principes. Les 12 dates proposées correspondent à des événements structurants identifiés comme les leviers d'attractivité : les soldes, les braderies, Lens Rétro, les fêtes de fin d'année, le Black Friday. Toutes ces journées ont prouvé leur capacité à générer des flux, à dynamiser les vitrines et à offrir un souffle bienvenu à nos commerçants.

Mais je veux m'attarder sur la date du 22 mars 2026, retenue pour POLAR LENS. Cette date-là, ce n'est pas n'importe laquelle puisqu'il s'agit du second tour des élections municipales, s'il y en a un. Et c'est donc évidemment un moment clé pour l'avenir de LENS. C'est une journée qui, dans une démocratie saine, doit être consacrée pleinement à la participation citoyenne, à la sérénité du scrutin et à la mobilisation des électeurs.

Organiser un événement d'ampleur ce jour-là me semble, à titre personnel et au nom de mon groupe, ni malin, ni souhaitable. Ce n'est pas seulement une question de logistique, c'est une question de symbole. Le jour où les Lensois doivent se concentrer sur leur avenir, sur leur bulletin, sur leur choix pour la conduite de la ville, nous allons mobiliser les forces municipales ailleurs, détourner une partie de l'attention des flux et même des moyens. Est-ce franchement raisonnable ?

Je le dis clairement, on aurait pu et on aurait dû choisir une autre date pour POLAR LENS.

Je regrette ce manque de cohérence entre la vie démocratique et la programmation événementielle, mais cela n'est sûrement que la traduction du manque de considération que vous avez pour l'exercice démocratique et pour la démocratie elle-même.

Pour autant, c'est ici que nous faisons, c'est ici que nous devons faire preuve de responsabilité et nous ne pouvons pas ignorer évidemment les difficultés économiques que traversent nos commerçants. Dans la balance, nous prenons en compte tous les paramètres et c'est notre rôle d'élu aussi de soutenir l'économie locale lorsque celle-ci vacille. Nous acceptons cette dérogation, mais uniquement pour l'année 2026 et sans renoncer à nos convictions. C'est-à-dire que nous aurons évidemment un vote favorable, mais c'est un vote lucide mais pas un vote enthousiaste. C'est un geste exceptionnel pour une période exceptionnelle et c'est un avertissement clair que l'exception ne doit jamais devenir la norme.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Alors sur la question de dérogation au repos dominical, nous sommes, comme les syndicats, vigilants pour que celle-ci repose sur la notion de volontariat dans les commerces. Après, il faut aussi être lucide. Certains salariés qui travaillent ce jour-là ont aussi un doublement de salaire ou en tout cas une évolution au travers des primes qui

n'est pas négligeable quand on regarde le salaire de ces salariés à longueur d'année. Donc, c'est sur la base du volontariat, c'est en tout cas ce que les unions commerciales nous ont remonté, notamment sur LENS.

Sur le choix des dates, POLAR LENS est inscrit dans un calendrier culturel toujours à la même date, c'était déjà d'ailleurs le cas en 2014 et le cas également en 2020 où il y avait également des élections municipales, 2020 vous étiez là, 2014 vous ne saviez pas, donc je vous informe. C'était déjà le cas en 2014, les unions... - Monsieur CLAVET, excusez-moi, je vous ai laissé parler, donc vous pouvez au moins... (*propos inaudibles de Monsieur CLAVET*) vous parlez d'exercice démocratique, il faut aussi s'écouter de temps en temps, vous voyez par exemple... (*propos inaudibles de Monsieur CLAVET*) Monsieur, vous avez du mal à ne pas couper la parole – et donc il faut aussi regarder comment dans le calendrier culturel, cet événement - qui est un événement majeur, avec des écrivains qui réservent leurs dates longtemps à l'avance, longtemps avant que les dates des élections municipales n'aient été connues - doit pouvoir rester un événement à la hauteur de ce qui est attendu depuis des années, et porté par toutes les équipes qui y travaillent.

Et quand on regarde aujourd'hui les dates qui sont proposées, ce sont aussi les commerçants qui, bien conscients de l'impact de ce salon pour la ville de Lens, choisissent dans les 12 dates qui leur sont proposées, de retenir cette date. Au départ, il y a quelques années, on était à 5 dates par an. C'était surtout concentré les jours de braderie et les 3 dimanches de décembre. L'évolution nous a permis, avec les réserves qu'on évoquait tout à l'heure sur la base du volontariat, sur la base de la concertation avec les unions commerciales, de pouvoir suivre leurs demandes. Voilà, c'est aussi l'esprit de cette délibération et pour être très cohérent jusqu'au bout - et on notera l'arrivée de Monsieur DAUBRESSE pour cette délibération - notre groupe a toujours voté favorablement cette délibération, contrairement à vous qui en 2021, vous étiez abstenu, en 2022, avez voté contre et en 2023 et 2024 avez approuvé. En termes de cohérence, nous, on a une certaine stabilité. Voilà.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Sur le respect des principes démocratiques, Monsieur ROBERT, vous êtes le maire, vous n'êtes pas un GO du Club Med, c'est-à-dire que c'est votre rôle aussi d'assurer dans une date aussi importante que celle du 22 mars évidemment, que l'exercice démocratique soit en tout cas respecté et que les Lensois puissent évidemment jouir totalement de cette journée-là pour exprimer en tout cas leur choix pour l'avenir de LENS. Ça, c'est la première des choses.

La date du 22 mars, je sais très bien que ça a toujours été la date de POLAR LENS, mais exceptionnellement, est-ce qu'on n'aurait pas dû réfléchir, anticiper ? Gouverner c'est prévoir, certains diraient. Est-ce qu'il ne fallait pas anticiper évidemment ce changement de date et réfléchir en tout cas à une date ultérieure évidemment pour ne pas que ces événements se télescopent ? Concernant ce que vous appelez notre manque de cohérence, Monsieur ROBERT, je l'ai dit, la situation du centre-ville évolue et voyez-vous nous, notre vote évolue avec la situation : à situation exceptionnelle, vote exceptionnel. Mais vous me direz, il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis.

Monsieur ROBERT :

A priori vous changez souvent d'avis aussi vous, de votre côté, donc ce n'est pas forcément non plus un gage de stabilité. Mais, bon... (*propos inaudibles de Monsieur CLAVET*) si, si j'ai compris, j'ai bien compris mais vous regardez sur la date, on va refaire un peu de d'histoire. Les dates ont été fixées au mois de septembre. Vous pensez que les auteurs qui sont mobilisés sur de tels événements nous attendent ? Regardez ce que ça donne à ANGOULEME sur le salon de la BD où les auteurs sont mobilisés un an avant. Nous, on est toujours dans la même logique. Quand on mobilise les auteurs, quand on prépare le salon, quand les équipes à peine le salon terminé engagent déjà l'organisation du suivant, on n'est pas sur quelque chose qui peut se jouer à une semaine, 15 jours parce que les auteurs ont en même temps le salon de PARIS, le salon de LYON. Mais ces événements n'empêchent pas d'aller voter le 22. Le salon est ouvert le samedi et le dimanche, et donc les personnes peuvent aussi très bien se rendre au salon le samedi et aller voter le dimanche. Par ailleurs, nos agents sont mobilisés mais ça n'a jamais mis en défaut l'organisation des élections ni en 2014, ni en 2020 lors des éditions précédentes du salon.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

On a compris que nous ne serons pas d'accord évidemment sur cette délibération, en tout cas sur la raison du maintien du POLAR LENS le 22. Je tiens quand même à rappeler des chiffres qui ne sont pas les miens. En 2020, certes, il y avait le COVID, mais il y a eu près de 70 % d'abstentions. LENS, malheureusement, se classe parmi les villes à chaque élection où l'on vote le moins. Est-ce que - non mais ce n'est pas la peine de faire Oh Oh !, c'est la réalité, vous pourrez pleurer, vous pourrez sauter sur la table, c'est une réalité, ce sont les chiffres de participation de la préfecture, ça vous dérange mais c'est la réalité, en tout cas c'est comme ça - néanmoins est-ce qu'il ne faut pas réfléchir en tout cas sur des journées aussi importantes à faire un effort pour essayer justement d'avoir un maximum de participation, lorsque le scrutin comme ça est essentiel ? Vous aurez beau tourner dans tous les sens, je suis désolé, je pense que c'est une erreur, en tout cas politique et démocratique, que de maintenir POLAR LENS le 22 mars.

Monsieur ROBERT :

Il faut aussi penser à respecter les concertations avec les commerçants, donc c'est aussi de cette façon-là que ça se passe. Mais la date n'a pas été fixée avant le mois de septembre, c'était 6 mois avant, en mars 2025 et la date a été aussi définie avec les commerçants. (*propos inaudibles de Monsieur CLAVET*) Il y avait deux options pour les dates des élections : les 8 et 15 mars ou les 15 et 22 mars mais ça restait au mois de mars. On a toujours fait POLAR LENS à la même période. Il faut aussi savoir que les auteurs n'attendent pas au coin de la rue pour pouvoir venir sur le salon. Madame CORRE, vous voulez ajouter quelque chose ?

Madame CORRE :

Oui. Il faut être quand même d'assez mauvaise foi pour penser que les gens, tous les électeurs de Lens, seront présents sur le salon tout le dimanche et qu'ils n'auront pas le temps d'aller voter à ce moment-là. Enfin à un moment donné, il faut être sérieux, ça n'a aucun sens de dire ça.

Les gens peuvent parfaitement aller voter, venir sur le salon après, ils peuvent aussi parfaitement aller au salon le matin et aller voter l'après-midi, ça n'a jamais rien empêché. Quelqu'un qui veut aller voter, il ira voter quoi qu'il arrive et s'il est empêché le dimanche, il peut aussi se faire représenter. Il y a ce qu'on appelle des possibilités de procuration.

Donc, à un moment, il faut arrêter de polémiquer pour tout et rien. C'est déjà arrivé et c'est plus gênant effectivement pour les services qui sont obligés de s'organiser un peu différemment. Mais pour le public, ça n'empêche absolument pas la mobilisation pour les élections, au contraire, j'ai envie de dire. Donc, à un moment donné, il faut savoir aussi raison garder. Le POLAR LENS est en concurrence avec d'autres salons à la même période et le choix des dates est aussi lié à ça. Pour qu'on ait des auteurs ce jour-là, il faut aussi tenir compte de l'agenda culturel. Mais je me doute que ce n'est pas votre priorité, évidemment. Franchement, là, c'est de la mauvaise foi, jamais le public ne reste l'intégralité de la journée sur le salon, c'est faux. Donc les gens ont parfaitement le temps d'aller voter et dire l'inverse, c'est mentir en réalité.

Monsieur ROBERT :

Allez, Monsieur CLAVET puis Monsieur GHEYSSENS et après on conclut et on passe au vote.

Monsieur CLAVET :

Madame, vous avez quand même fait deux déclarations qui sont extrêmement révélatrices. Vous avez dit « oui, c'est gênant pour les services » : si c'est gênant pour les services, ça montre premièrement votre peu de considération pour les agents de la ville de LENS et deuxièmement vous mettez en face d'élections municipales - qui sont la pierre angulaire presque de la vie citoyenne de notre pays - des événements culturels en disant que cela n'a que peu d'importance. Pour moi, excusez-moi, entre un événement culturel et un exercice démocratique, pour moi c'est la démocratie qui l'emporte.

Monsieur ROBERT :

Alors j'ai Madame DAVID et après Monsieur CUGIER.

Madame DAVID :

Bonjour à tous, je ferai comme si je n'avais pas entendu.

*(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)*

Donc moi je tenais simplement à préciser que je pense qu'au contraire, si les commerçants sont ouverts, ce sera aussi l'occasion pour les gens qui vont voter d'aller se promener et d'aller chez les commerçants plutôt que de rentrer directement chez soi. C'est aussi cette occasion-là tout simplement.

Monsieur ROBERT :

C'est d'ailleurs pour ça que les commerçants ont choisi cette date-là.

Madame DAVID :

Ça semble logique.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CUGIER. Attendez le micro.

Monsieur CUGIER :

Moi j'ai une petite interrogation, mais vraiment en boutade. Je m'interroge de savoir si Monsieur CLAVET va profiter de cette journée pour faire comme Monsieur TANGUY et ouvrir à LENS des maisons closes.

Monsieur ROBERT :

On est hors sujet-là, Monsieur CUGIER, on est hors-sujet.

*(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)*

Allez, on met au vote la délibération n° 2.

Votes « pour » : merci.

Abstentions : il n'y en a pas.

Votes « contre » : non plus.

C'est adopté.

Arrivée de Monsieur Thierry DAUBRESSE à 14H08 lors du débat sur la délibération n°2 et avant le vote.

➔ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 3, c'est Madame BARBAUT.

### **QUESTION N°3**

**BIEN-ETRE ANIMAL – CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS 2026 - PARTENARIAT AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS »**  
(Rapporteur : Maryse BARBAUT)

Exposé de la question par Madame BARBAUT.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai, pour commencer, une petite question pour Madame BARBAUT : est-ce que vous savez quel jour nous sommes aujourd'hui ou pas ? Non, mais est-ce que vous savez ce qu'on célèbre aujourd'hui ? Très bien.

Eh bien aujourd'hui, voyez-vous, c'est la Journée internationale pour les droits des animaux et nous avons donc une conseillère municipale déléguée au bien-être animal qui n'est pas au courant. Donc, ça veut dire beaucoup sur en tout cas l'intérêt que vous portez à la cause animale. Néanmoins, le bien-être animal justement, pour moi en tout cas, n'est pas un sujet secondaire - et pour les Lensois non plus - parce que depuis des années, la population exprime son ras le bol, en tout cas face à la prolifération des chats errants, à l'insalubrité que cela génère et à l'abandon systématique d'animaux, faute d'une politique publique digne de ce nom.

Et pourtant, malgré ce que vous présentez aujourd'hui comme une priorité municipale, il faut dire les choses clairement, cela n'a jamais été une priorité et vos actions sont très loin d'être à la hauteur. Vous nous expliquez dans cette délibération qu'un partenariat existe depuis 2017 avec la Fondation « 30 millions d'amis » et qu'en 8 ans, à peine plus de 640 chats ont été pris en charge. Cela représente une moyenne d'environ 80 chats par an. Pour une ville de la taille de LENS, avec des zones urbaines denses et de fortes poches de précarité où les populations félines explosaient déjà il y a 10 ans, c'est dérisoire, voire totalement insuffisant. Soyons lucides, l'association partenaire est dépassée, elle ne dispose manifestement ni de moyens techniques, ni des capacités logistiques pour répondre à l'ampleur du problème.

Ce n'est pas un procès, c'est un constat. Mais ce constat, vous refusez de le regarder en face. Pire encore, alors que la situation empire chaque année, vous nous proposez aujourd'hui de continuer comme avant : le même partenariat, le même périmètre d'intervention et une subvention pouvant aller jusqu'à 3 000 euros. 3 000 euros pour une ville de 33 000 habitants, ce n'est pas grand-chose et pour un enjeu sanitaire, écologique et éthique majeur, ce n'est absolument rien. C'est ce qu'on appelle en fait une goutte d'eau dans un océan de renoncement.

Je rappelle qu'en 2022, le groupe Rassemblement National avait présenté un vœu pour qu'une véritable politique de protection animale voit enfin le jour à LENS, une politique structurée, dotée d'un budget clair, articulé avec les vétérinaires locaux, les associations compétentes et les bailleurs sociaux. Vous avez repris ce vœu en votre nom, vous vous êtes empressé de le publier sur vos réseaux sociaux, faisant croire que ça venait de vous pour vous faire « mousser ». Eh bien en fait, c'est que ce que vous avez repris n'a jamais été appliqué et vous avez méprisé totalement l'esprit évidemment de ce vœu, parce que ce que nous demandions évidemment dans ce vœu - et je continue de le demander aujourd'hui parce que cela n'a pas été mis en place - c'est un plan pluriannuel de stérilisation massif, réaliste et mesurable, une montée en puissance du budget dédié très loin des 3 000 euros annoncés, une redéfinition des partenariats avec des associations et des professionnels capables d'absorber la demande réelle et une politique municipale cohérente, pas une série d'expédients présentés comme des avancées.

Aujourd'hui, LENS n'a toujours pas de politique ambitieuse de protection animale.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, vous pouvez revenir sur la délibération.

Monsieur CLAVET :

Oui, oui, ce que vous proposez n'y ressemble ni de près ni de loin. On parle du bien-être animal ou pas ?

Monsieur ROBERT :

On parle aussi d'une politique particulière dans cette politique générale qui est notamment le partenariat de « 30 millions d'amis ». Si vous pouviez revenir..., ça nous arrangerait aussi pour pouvoir vous répondre parce que vous monopolisez la parole et c'est difficile.

Monsieur CLAVET :

C'est sûr que vu qu'il n'y a qu'un seul groupe maintenant majoritaire, je suis le seul à être dans l'opposition et à parler, ça je le conçois.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, il ne faut pas non plus exagérer. Restez dans le sujet.

Monsieur CLAVET :

Non, mais si vous voulez on peut parler des chats pendant très longtemps, très longtemps.

Monsieur ROBERT :

Concentrez-vous sur les délibérations.

Monsieur CLAVET : (env. 22<sup>ème</sup> minute)

Monsieur ROBERT, on ne peut pas parler des chats sans évoquer évidemment la question de la protection animale qui, en tout cas pour vous, ne semble pas prioritaire dans une ville où évidemment les enjeux le sont.

Alors, je comprends que la compétence de Madame BARBAUT et non pas Madame BARDOT - attention, parce qu'on est loin de Madame BARDOT - mais Madame BARBAUT

Monsieur ROBERT :

Je l'espère parce que Madame BARDOT est à l'hôpital.

Monsieur CLAVET :

En tout cas, on comprend que cette compétence et ce mépris que vous avez pour la protection animale est clairement notoire et que cela vous met mal à l'aise.

Tout ça pour dire que nous voterons bien pour cette délibération, mais en tout cas ce n'est pas suffisant vu l'enjeu évidemment de la situation.

Monsieur ROBERT :

Alors, Monsieur GHEYSENS et après, je répondrai sur le reste à Monsieur CLAVET.

Monsieur GHEYSENS :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la journée du 10 décembre - c'est sur le site du ministère de l'Education Nationale - est en tout cas la Journée internationale des Droits de l'Homme. Donc moi, j'entends que ça puisse être aussi la journée du bien-être animal, des choses comme ça et je suis personnellement presque ému parce que j'ai perdu mon petit chien il n'y a pas longtemps ...

Monsieur ROBERT :

On revient sur la délibération.

Monsieur GHEYSENS :

et donc je peux témoigner quand même que ce que nous faisons au service des habitants pour le bien-être animal me paraît tout à fait intéressant et je voudrais le mettre en miroir avec ce qui est fait dans une commune pas très loin d'ici, c'est HENIN-BEAUMONT où une personne a acheté pour 250 euros de pipettes pour les chats parce qu'ils avaient pris la compétence pour s'intéresser au bien-être animal et cette personne l'ayant fait dans une procédure qui était peut-être hors marché je ne sais pas, s'est vu retirer près de 15 000 euros de salaire. Elle a porté plainte effectivement et elle a gagné au tribunal.

Monsieur ROBERT :

On revient sur la délibération.

Monsieur GHEYSENS :

Donc, vous voyez, des gens qui n'aiment pas les chats en fait, des gens qui n'aiment pas les bêtes, ce sont plutôt ces gens-là qui n'aiment pas les bêtes. Vous connaissez l'adage, on n'aime pas les bêtes, on n'aime pas les gens et ce monsieur est un vilain fatrouilleur.

Monsieur ROBERT :

Alors pour revenir sur la délibération, parce que bon, on peut nous parler sous un angle particulier, mais le dernier élément en date, c'est l'inauguration et la livraison du parc canin, qui était là aussi un engagement et qui est maintenant réalisé. Je passerai sur tout ce qui a été fait dans le domaine du bien-être animal parce qu'il y a aussi des choses faites, notamment dans les écoles liées par exemple à la prolifération de pigeons. On n'a pas forcément d'informations et d'échanges à ce niveau en conseil municipal, mais c'est évoqué dans les conseils d'école.

On a des actions qui sont lancées au niveau de la crèche aussi, sur comment les plus jeunes peuvent être en lien avec des animaux et comment cette approche peut aussi amener à un développement personnel un peu plus, j'allais dire quotidien dans la pratique du lien avec un animal.

Après, il y a la « capacité à faire » des associations. On s'est engagé avec « 30 millions d'amis » depuis des années mais aujourd'hui, « 30 millions d'amis » a aussi malheureusement une « capacité à faire » limitée. Et si on pouvait aller un peu plus loin dans la lutte contre cette prolifération de chats, on le ferait mais à un moment il faut bien aussi regarder la « capacité à faire » de notre partenaire. Nous avons des associations, on en aura une autre tout à l'heure, comme les « Chat l'Heureux », qui sont engagées sur notre territoire et qui, à un moment, nous alertent.

Vous nous dites, « il y a la possibilité de faire plus ». Mais regardez, ne serait-ce que le refuge de VERMELLES par exemple, qui aujourd'hui nous dit qu'il est déjà au-dessus de sa capacité. Toutes les associations qui recueillent des chats aujourd'hui sont au-delà de leurs limites et elles reposent aussi sur des bénévoles qui s'engagent pour essayer de maîtriser cette surpopulation. Donc ce n'est pas une question de difficultés ou de moyens financiers, c'est juste une question de moyens humains et de mobilisation de ces associations et, dans ce cadre-là, nous nous sommes toujours engagés.

Mais dans le même temps, vous avez aussi une partie de la population qui nourrit les chats. Vous avez régulièrement des alertes en disant « Ne nourrissez pas les chats » ou « Ne nourrissez pas les animaux sur le domaine public », parce que derrière cela engendre une prolifération des chats. Donc, tout ça, ce sont des éléments du quotidien qui ne se traduisent pas forcément dans cette délibération, mais la délibération a pour objectif de confirmer, de continuer cette aide dans ce domaine-là, comme dans d'autres par exemple « quels espaces pour les animaux à LENS ? » et « comment sur cette prolifération qui aujourd'hui est une difficulté sur laquelle la population nous alerte, on arrive à engager une action ? » Si « 30 millions d'amis » pouvait faire le double, vous savez, elle le ferait. Mais en même temps, vous avez une association à LOOS EN GOHELLE qui - avec la mairie de LOOS EN GOHELLE - a pu ouvrir un lieu d'accueil pour les chats et on nous a dit qu'à peine ouvert, il était déjà saturé. Donc voilà, c'est aussi ça. Mais, qu'on ait des associations qui se mettent en place ou qui se sont déjà installées, on aura la même démarche, on les accompagnera et on pourra aussi regarder comment on arrive à lutter encore un peu plus efficacement contre la prolifération des chats.

Voilà, on met au vote la délibération n° 3.

Votes « pour » : merci

Abstentions : il n'y en a pas.

Vote « contre » : non plus.

C'est adopté.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n°4, c'est Monsieur MAZURE.

**QUESTION N°4**

**CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE EN CENTRE VILLE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**  
(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Présentation de la délibération par Monsieur MAZURE.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup, Monsieur MAZURE.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

On peut enchaîner avec la délibération suivante, la numéro 5 c'est Monsieur CECAK.

**QUESTION N°5**

**NPNRU CITE 12-14 – DESAFFECTATION PARTIELLE DE PARCELLES DE L'ÉCOLE JEAN MACE**  
(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Présentation de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur CECAK.

C'est la parcelle qui permet de faire la jonction - quand on a vu le plan de l'école - entre les deux parties, garçons et filles, ancienne « école garçons », ancienne « école filles » et donc de faire ce parvis.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

Monsieur CECAK poursuit avec la délibération n° 6.

**QUESTION N°6**

**CESSION DE BIENS PAR LE GROUPE NEXANS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LENS**  
(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Présentation de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Là aussi, c'est une façon d'accompagner le projet du groupe Nexans. Pour mémoire, c'est 90 millions d'euros qui vont être investis pour la fonte du cuivre à recycler.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

Madame LEFEBVRE, pour la délibération n° 7.

**QUESTION N°7**

**REUSSITE EDUCATIVE - FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES - AVENANT A LA**  
**CONVENTION DE LABELLISATION DE LA CITE EDUCATIVE POUR LA PERIODE 2024-2026**  
(Rapporteur : Danièle LEFEBVRE)

Présentation de la délibération par Madame LEFEBVRE.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

On peut souligner l'engagement aussi du Sous-Préfet à la Ville dans ce domaine parce que c'est aussi lui qui nous accompagne sur ce sujet.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci Monsieur le maire.

Chers collègues, donc, comme vient de le dire Madame LEFEBVRE, nous nous prononçons aujourd'hui sur un avenant financier lié à la cité éducative labellisée à LENS depuis 2020.

Puisque ce dispositif engage plus d'un million d'euros par an, potentiellement porté à 1,25 millions d'euros pour 2025 et 2026, selon une notification ministérielle du 27 mars 2025, je considère qu'il est de mon devoir de poser une question simple mais cruciale : à quoi servent exactement ces financements et quel résultat concret avons-nous obtenu en 5 années ? Parce qu'entre ce qui est écrit dans la convention et ce que vivent les habitants de LENS, il y a aujourd'hui un gouffre.

Au niveau national, la cité éducative est présentée comme un dispositif stratégique, presque régalién, censé coordonner l'Education Nationale, la ville, les associations, les forces de sécurité, avec un objectif clair : réduire les fractures éducatives dans les quartiers prioritaires. Mais ici, à LENS, dans les mêmes écoles, dans les mêmes quartiers, avec les mêmes familles, les indicateurs stagnent ou se dégradent.

Faut-il rappeler que l'absentéisme structurel touche toujours un nombre important d'élèves ? Que le décrochage scolaire reste plus élevé qu'ailleurs dans le département ? Que le climat scolaire se dégrade dans certains établissements et que les inégalités entre les écoles du périmètre de la cité éducative n'ont jamais été aussi visibles ?

Alors oui, on reçoit aujourd'hui une extension budgétaire après une demande du maire auprès de la ministre de l'Education Nationale. Très bien. Mais injecter plus d'argent dans un dispositif inefficacement piloté ne crée pas mécaniquement de la réussite. Depuis 2020, on multiplie les ateliers, les projets, les actions « coups de com », toujours les mêmes, souvent redondantes, parfois totalement déconnectées des besoins réels.

On finance des animations alors que les directeurs d'école réclament des moyens humains, des référents, du soutien psychologique, de la médiation, de la sécurité aux abords des établissements. On nous parle d'alliance éducative, mais les familles les plus fragiles ne sont toujours que très peu accompagnées dans leurs démarches administratives, numériques, sociales. On nous parle de lutte contre le décrochage, mais sans plan structuré de prévention dès le primaire. On nous parle de « pilotage du dispositif », expression utilisée noir sur blanc dans la délibération qui nous demande d'autoriser la signature des documents nécessaires à ce pilotage. Mais finalement, où est la transparence ? Où sont les évaluations sérieuses ? Et je le dis franchement : politiquement la cité éducative à LENS ressemble trop souvent à un dispositif d'affichage qui disperse les moyens au lieu de les concentrer sur les besoins essentiels.

De plus, il n'existe aujourd'hui aucun tableau de bord public, aucune mesure d'impact sérieuse, aucune analyse coûts/bénéfices des actions financées et cela pose un problème majeur de gouvernance. Comment justifier plus d'un million d'euros par an et maintenant 250 000 euros supplémentaires si nous sommes incapables de dire ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ?

À ce stade, la ville ne fait qu'exécuter une logique de moyens, c'est-à-dire plus de projets, plus de subventions, plus d'ateliers, plus de communication, mais jamais plus d'exigences, plus de résultats, plus de rigueur et plus de transparence. Ce n'est donc pas une politique publique, c'est une fuite en avant budgétaire.

Nous voterons cet avenant uniquement si nous changeons radicalement en fait de méthode, avec évidemment une évaluation annuelle indépendante, avec une rationalisation des actions, en supprimant d'ailleurs des dispositifs qui sont redondants ou non évaluables, avec une réorientation des financements vers les besoins essentiels comme la médiation familiale, la psychologie scolaire, l'accompagnement numérique, la maîtrise du français, le renforcement du lien « police et école » dans les secteurs les plus exposés et aussi avec la publication d'un état d'avancement trimestriel accessible au conseil municipal pour sortir enfin du pilotage à l'aveugle.

Mes chers collègues, la jeunesse de LENS mérite mieux qu'un dispositif empilé sur d'autres dispositifs - mais ça, vous me direz, c'est un mal très français - assaisonné de communication optimiste mais creux. Elle mérite de la clarté, de l'efficacité, de la sécurité et surtout des résultats mesurables parce qu'à LENS, ce dispositif ne tient pas encore ses promesses.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Bon, alors, sur le dispositif des cités éducatives, celui-ci est lancé par l'État d'abord principalement sur les collèges et par extension sur les écoles primaires. Sur l'engagement des collèges, il y a des sujets qui ont été pris à bras-le-corps par les différents référents nommés par l'Education Nationale. C'est l'Education Nationale qui pilote le dispositif. La ville l'accompagne avec des moyens qui lui sont propres, des moyens financiers, des moyens humains, des moyens techniques et pratiques, les mises à disposition de salles ou des choses comme ça. La cité éducative a pour but de lancer des activités innovantes dans les écoles. Il ne s'agit pas de repartir sur la notion de droit commun de ce qui peut être financé au titre du programme scolaire classique.

Donc c'est surtout ça l'enjeu de la cité éducative, c'est comment on arrive au niveau de l'Education Nationale, la ville ayant des engagements sur les écoles primaires, à accompagner ce type de dispositif. Donc c'est ça la cité éducative telle qu'elle a été mise en place. C'est donc piloté par l'État, ce que je disais tout à l'heure, à la fois financièrement et au niveau pédagogique, parce que là aussi ça rentre dans un cadre pédagogique au niveau de l'Education Nationale. Et sur ces actions-là, il y a toujours une revue de projets annuelle qui est mise en place pour pouvoir justement regarder ce qui est fait.

Au niveau du quotidien des enfants dans les apprentissages, c'est de la compétence de l'Education Nationale - et on n'a pas vocation à se substituer à l'Education Nationale là-dessus - mais il s'agit de regarder justement comment les actions périphériques qui sont mises en place par la ville peuvent concourir aussi à améliorer la notion du cycle d'apprentissage des enfants et comment ça peut amener des éléments supplémentaires aux procédures innovantes, notamment en termes de mathématiques, de robotique. Parce que c'est aussi ce type de sujets qui sont lancés dans la cité éducative où, si on n'avait pas ces moyens-là, on resterait avec des écarts entre les enfants que vous dénonciez tout à l'heure qui viendraient encore s'amplifier parce que toutes les écoles n'auraient pas le même accès à ces facilités ou en tout cas ces possibilités.

Et c'est pourquoi on a demandé au niveau de la ville de LENS à pouvoir bénéficier de ce type de dispositif pour les trois écoles et le collège qui n'étaient pas repris dans le dispositif, les indicateurs étaient les mêmes malheureusement que dans les deux collèges qui étaient repris.

Et donc, c'était aussi donner la même chance à tous les enfants qui fréquentent les collèges lensois parce que malheureusement là aussi les moyens étaient différents en fonction qu'on était dans un collège repris en cité éducative et un collège qui ne l'était pas, notamment en termes d'options, en termes d'apprentissage et en termes d'accès à certaines activités innovantes qui sont là aussi une façon peut-être de déceler des potentiels chez les enfants et de leur donner plus de perspectives dans leur développement personnel, mais en même temps dans leur développement au niveau éducatif au sein de l'Education Nationale.

C'est dans cet esprit-là qu'on a donc demandé l'évolution des bénéficiaires du dispositif qui a été acceptée par l'État qui a également abondé de façon complémentaire le dispositif.

Tous les ans, le rapport est fait au niveau de l'Education Nationale. La revue de projets est faite, les actions sont évaluées. Sur l'aspect pédagogique, l'Education Nationale légitimement est mieux placée et ce n'est surtout pas à la ville de faire l'évaluation au niveau des apprentissages, mais en tout cas, nous, notre engagement, c'est aussi de regarder comment les moyens de la ville peuvent être répartis de façon équitable sur l'ensemble des écoles pour accompagner tous les jeunes Lensois, toutes les jeunes Lensoises, avec une égalité des chances dans leur apprentissage et dans l'accès à ces apprentissages. Cette nouvelle notion, c'est aussi ça l'esprit des cités éducatives tel qu'on l'a voulu.

Il faut rappeler que c'est un dispositif d'État qui nous a été proposé sur notre périmètre au départ, sans qu'on ait - nous - à déterminer quelles écoles étaient concernées. Et donc c'est pour ça qu'on s'est battu, pour pouvoir faire reconnaître la spécificité de LENS et pour que l'ensemble des enfants qui fréquentent les écoles lensoises, les collèges et les écoles primaires et par ricochet les écoles maternelles, puissent avoir la même égalité de chances.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais en fait ce que vous listez, ce sont des moyens, ce ne sont pas des résultats, ce sont les résultats que je vous demande. En fait, vous nous répétez ce que vous faites, mais moi je vous demande en fait ce que cela change concrètement dans le quotidien des Lensois.

Vous n'avez donné aucun chiffre, aucune évolution, aucun indicateur, aucune évaluation indépendante sur l'absentéisme, sur le décrochage, les différences scolaires, le manque de soutien psychologique, la fracture numérique, les inégalités, etc. Vous n'avez donné aucun chiffre, en tout cas aucune preuve d'évolution sur des actions qui pourraient ou qui sont susceptibles de transformer, en tout cas réellement, le quotidien des enfants lensois. Vous avez en un mot en fait « décrit » un agenda et ce n'est pas une réussite, pour le moins qu'on puisse dire. Vous avez parlé de ce qui existe et pas de ce qui manque.

Monsieur ROBERT :

Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE :

Je peux vous rassurer, Monsieur CLAVET, nous avons été évalués tout au long de l'année et je peux vous assurer qu'il y a quand même des évolutions au sein de nos écoles, au sein de nos collègues.

Vous faites peu de cas de toutes les personnes qui se mobilisent autour de cette cité éducative et je voudrais aujourd'hui remercier le personnel de la ville. Tous les services se sont investis autour des problématiques qui ont été soulevées, autour des priorités qu'on a pu donner.

Un exemple concret : ce sont les problèmes qu'on a identifiés sur le territoire concernant la santé mentale des enfants. Et on a réalisé récemment – vous notez les « petites actions » - des petites actions qui ont été de rencontrer les spécialistes de l'hôpital de LENS et du CMPP pour tenter de trouver des solutions et on est donc en train de dérouler des solutions concrètes. C'est un exemple parmi d'autres.

Mais vraiment, par rapport aux personnes qui se mobilisent autour de cette cité éducative, je vous en veux, Monsieur CLAVET, de tenir de tels propos parce que vous n'y êtes pas. Il y a des réunions toutes les semaines avec des résultats vraiment très positifs.

*(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)*

Là, il s'agit d'un avenant avec une somme supplémentaire qui est accordée. Il ne s'agissait pas de faire état de tout ce dispositif, mais je vous assure que le travail qui est fait par la cité éducative de la ville de LENS est salué par de nombreux partenaires puisque se sont rattachés à la cité éducative tous les lycées, et c'est très difficile d'avoir les lycées autour de la table. La faculté vient régulièrement à nos réunions, donc je suppose qu'il y a un certain nombre de solutions qui sont trouvées pour nos enfants à travers les réunions régulières qu'on a autour de cette cité éducative.

Alors ce n'est pas simplement un développement de nouvelles actions. Cette cité éducative, c'est aussi une manière de faire autrement, de s'écouter. Et je crois que justement cette cité éducative est en train de trouver son rythme de croisière.

Merci pour tous vos propos négatifs, Monsieur CLAVET.

Monsieur ROBERT :

Allez, on va continuer, Monsieur CLAVET puis Monsieur CUGIER.

Monsieur CLAVET :

Madame LEFEBVRE, vous auriez fait une très bonne ministre, parce que voyez-vous lors des questions au gouvernement, quand on leur pose des questions, ils ne répondent jamais et on les appelle les « ministres du constat ». Et vous nous faites un constat.

Bon, très bien, vous nous décrivez un agenda, vous nous expliquez ce que vous faites, mais en attendant, il n'y a toujours pas de chiffres. Vous n'avez rien dit sur ce qui manque, vous n'avez rien dit sur les indicateurs. Alors c'est bien beau de me lister les actions, c'est bien. Je

pourrais vous croire sur parole ou encore lorsque vous dites qu'il y a une évolution, d'accord, mais donnez-nous les chiffres. Prouvez-nous aujourd'hui que le dispositif en tout cas est efficace et change durablement et efficacement le quotidien des Lensois !

Monsieur CUGIER :

Je ne vais pas répondre au ministre « du vent » ou « du creux ». Je veux simplement témoigner de ce qui est fait au niveau des écoles primaires. On a la chance, nous, d'être dans les conseils d'école et depuis les 4 années qu'on y est, on voit la manière dont les enseignants ont pris cette cité éducative à bras-le-corps. C'est eux qui déterminent, qui donnent le tempo, etc. Et puis des constats que nous avons, nous, des témoignages que nous avons, nous, dans ces conseils d'école où sont les parents d'élèves, je n'ai jamais entendu quelqu'un parler de façon négative.

Bon, il est évident que quand on a le rôle de « poil à gratter » et qu'on n'a que ce rôle-là, c'est facile, mais moi je peux témoigner et dans toutes les écoles, mes collègues parlent, et c'est extrêmement positif. Les gens sont heureux et les enfants, croyez-nous, quand il y a des événements où nous sommes, nous le voyons, ils participent et c'est rare, rare, rare de voir des enfants avoir autant d'enthousiasme dans les actions - et surtout dans les actions culturelles - qui sont menées.

C'est vrai que la culture, vous, vous ne savez pas ce que c'est, mais on a ici à Lens (*propos inaudibles de Monsieur CLAVET*) un territoire qui fut sinistré, qui est en train de grandir, en train de s'embellir, en train de s'enrichir. Je suis désolé, nous sommes sur la bonne voie et on va y aller au sprint parce que nous, les enfants, ce sont les nôtres d'enfants. Ce sont nos petits-enfants et nous, on les a faits, on les voit grandir, nous, ces gosses. Alors s'il vous plaît, laissez-les tranquilles, ne les pourrissez pas, ne leur mettez pas dans la tête des idées nauséuses. Ici on travaille et laissez-nous travailler en paix !

*(propos inaudibles de Monsieur CLAVET et de Monsieur CUGIER) 47<sup>ème</sup> mn environ*

Monsieur ROBERT :

Madame CORRE.

Madame CORRE :

Monsieur CLAVET, vous oubliez dans vos demandes de chiffres, de résultats chiffrés, un facteur important. En matière d'éducation, on travaille déjà en termes de cohortes, donc avoir des résultats tous les ans qu'on pourrait chiffrer, c'est juste ridicule. Deuxièmement, on est sur de l'humain, ce que vous avez tendance un peu à oublier et ce n'est pas aussi mathématique que vous le laissez entendre. Donc, je ne sais pas ce que vous attendez comme chiffres et comme évolution, mais on travaille en cohortes, c'est-à-dire un élève pris à l'entrée de maternelle, comment il va s'en sortir à l'issue de sa scolarité obligatoire ?

Donc ça prend quelques années avant de mesurer vraiment de façon un peu tangible. Et même ces mesures sont sujettes à interprétation dans la mesure où il y a d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte.

Donc jeter comme vous le faites le bébé avec l'eau du bain en disant que ça ne sert à rien, ça vous ressemble assez bien, j'avais bien compris, mais ça ne correspond absolument pas

aux principes d'action qui sont ceux de l'évaluation en matière d'éducation. Ça serait trop facile de se dire qu'en mettant ceci ou cela, on aura tel résultat l'année suivante. Ce n'est pas comme ça que ça se mesure.

Et si les acteurs du territoire qui sont les premiers en première ligne, c'est-à-dire les enseignants, le mesurent positivement à leur niveau, c'est ce qui est le plus important. Donc, c'est un peu trop facile de crier « haro » sur tout ce qui est fait, de jeter en pâture effectivement les gens qui se mobilisent là-dessus et finalement de dire « La ville de LENS n'a pas besoin de cet argent, de cette manne pour ses élèves. »

Monsieur ROBERT :

On met au vote la délibération, comme ça on verra l'intention de chacun parce que...

*(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)*

Monsieur ROBERT :

Non, Monsieur CLAVET, vous n'écoutez pas les éléments qui vous sont donnés dans l'échange, donc ça ne sert à rien de revenir toujours sur les mêmes questions et les arguments qu'on vous développe, vous ne les écoutez pas, donc ça ne sert à rien.

Sur la délibération n° 7 :

Votes « pour » : Merci.

Abstentions : 4

Votes « contre » : il n'y en a pas.

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LAUWERS, LEROY et Mrs CLAVET, PACH)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 8, c'est Monsieur CECAK.

Monsieur CUGIER et Madame CORRE ne prennent pas part au vote.

#### QUESTION N°8

#### POLITIQUE SPORTIVE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2025

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Présentation de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarques ? Merci.

On peut surtout féliciter les associations, les résultats qu'elles ont pu avoir et les bénévoles qui se sont engagés, qu'on a pu aussi mettre à l'honneur lors de la réception des sportifs et les 276 sportifs qui ont obtenu des résultats au niveau départemental, régional, national, voire international pour un jeune du Racing Club de Lens Athlétisme qui nous éblouit chaque année avec ses performances un peu plus importantes et on espère qu'il ne va pas s'arrêter là.

C'est adopté pour la délibération n° 8.

Monsieur Henri CUGIER et Madame Hélène CORRE ne prennent pas part au vote.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 9, Madame AIT CHIKHEBBIH.

#### **QUESTION N°9**

#### **POLITIQUE JEUNESSE - ORGANISATION GENERALE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ETE 2026**

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Présentation de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Délibération classique, pas de remarques ?

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 10, toujours Madame AIT CHIKHEBBIH.

#### **QUESTION N°10**

#### **POLITIQUE JEUNESSE – SEJOURS VACANCES – TARIFICATION A COMPTER DU SEJOUR HIVER 2026**

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Présentation de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Pas de remarque ?

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 11, c'est toujours Madame AIT CHIKHEBBIH.

#### **QUESTION N°11**

#### **POLITIQUE JEUNESSE – BOURSE DE SOUTIEN A L'INITIATIVE JEUNESSE – ANNEE 2025**

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Présentation de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Merci, c'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 12, c'est Monsieur HANON.

Madame MEPHU NGUIFO, Monsieur MAZURE et Monsieur BOUKERCHA ne prennent pas part au vote.

#### **QUESTION N°12**

#### **FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Présentation de la délibération par Monsieur HANON.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté, avec les mentions de Monsieur MAZURE, Madame MEPHU NGUIFO et Monsieur BOUKERCHA qui ne prennent pas part au vote.

MM. Pierre MAZURE, Farid BOUKERCHA et Madame Laure MEPHU NGUIFO ne prennent pas part au vote.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

Monsieur GHEYSENS, pour la délibération n° 13.

### **QUESTION N°13**

#### **FINANCES - OUVERTURE DES CREDITS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2026**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Concrètement, cela nous donne la possibilité de payer les factures, de poursuivre les travaux engagés et de maintenir les services essentiels dès le début de l'année. Cette décision est un acte de responsabilité. Elle garantit que les Lensois ne subiront aucune interruption des services essentiels dès janvier. Elle nous permet aussi de maintenir le cap sur nos projets structurants, notamment ceux liés à la transition écologique et à l'amélioration du cadre de vie. C'est la preuve que nous anticipons et que nous gérons avec rigueur.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci, Monsieur GHEYSENS.

Une demande de vote, donc sur la délibération n° 13 :

Votes « pour » : merci.

Abstentions : 4

Votes « contre » : il n'y en a pas.

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstentions..... 4 (Mmes LAUWERS, LEROY et Mrs CLAVET, PACH)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 14, toujours Monsieur GHEYSENS.

**QUESTION N°14**

**FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – TRANSFERT DES INSTALLATIONS DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Nous affirmons notre engagement pour une mobilité propre et accessible. Ces bornes sont une réponse concrète aux enjeux climatiques et à l'évolution des usages, je pense notamment en lien avec le bus gratuit. Par ailleurs, LENS se prépare à accueillir davantage de véhicules électriques, réduisant ainsi les émissions de CO2. C'est une décision qui place notre ville dans la dynamique des territoires durables.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci.

On met au vote la délibération n°14.

Votes « pour » : merci.

Abstentions : il n'y en a pas.

Pas de vote contre.

C'est adopté.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 15, toujours avec la CLECT, Monsieur GHEYSENS.

**QUESTION N°15**

**FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – TRANSFERT DES RESEAUX DE CHALEUR**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Les réseaux de chaleur sont un levier efficace pour valoriser les énergies renouvelables, je pense à la biomasse, à la centrale biomasse à LENS et réduire la dépendance aux énergies fossiles. Cette décision s'inscrit dans une stratégie globale de sobriété énergétique et de confort pour les habitants. C'est un choix qui prépare LENS à relever les défis climatiques.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Ça fait plusieurs années que la centrale biomasse est en activité.

Pas de remarques ?

On met au vote.

Votes « pour » : merci.

Abstentions : il n'y en a pas.

Pas de vote contre.

C'est adopté.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 16, toujours Monsieur GHEYSENS.

#### **QUESTION N°16**

#### **FINANCES - GARANTIES D'EMPRUNTS A SIGH – TRANSFERT DE PRETS A SIA HABITAT**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Nous sécurisons des financements pour des logements accessibles et performants sur le plan énergétique au regard de la RE2020 (Réglementation Environnementale 2020). C'est une manière de renforcer la solidarité et d'offrir aux Lensois des habitations qui respectent les normes environnementales, un niveau de confort élevé, des loyers modérés, des logements dans des quartiers rénovés et agréables. Nous avons inauguré hier le parc des solidarités et j'ai cru comprendre que nous avons en plus une rallonge de 7 millions d'euros du FNADT.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Sur cette garantie, on avait déjà garanti les prêts à la SIGH. Vous avez suivi que la SIGH a revendu du patrimoine à la SIA, donc on confirme que le transfert se fait bien aussi dans la garantie qui avait été accordée à l'époque.

On met au vote la délibération n° 16.

Votes « pour » : merci.

Abstention : il n'y en a pas.

On n'a pas de vote « contre » non plus.

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 17, toujours Monsieur GHEYSENS.

#### **QUESTION N°17**

#### **FINANCES – VALORISATION COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CREEES PAR LA COLLECTIVITE**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

C'est une délibération technique qui témoigne en fait de l'engagement de travail des agents. Lorsque la ville réalise des travaux par ses propres moyens, les charges de fonctionnement engagées peuvent être transférées en section d'investissement. Cela augmente notre patrimoine et optimise nos finances. Cette démarche traduit une gestion rigoureuse et intelligente qui nous donne plus de moyens pour investir dans des équipements durables et renforcer notre autonomie financière. C'est une manière de transformer nos efforts en valeurs, les efforts de tous les agents qui s'engagent, on a vu qu'ils étaient capables de prendre même le dimanche, beaucoup d'activités.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci.

On met au vote.

Votes « pour » : merci.

Abstentions : 4

Votes « contre » : il n'y en a pas. C'est enregistré.

C'est adopté.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstentions.. .... 4 (Mmes LAUWERS, LEROY et Mrs CLAVET, PACH)

Monsieur ROBERT :

La délibération n° 18, toujours Monsieur GHEYSENS.

### QUESTION N°18

#### FINANCES – IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Les biens supérieurs à 500 € sont classés en investissement. Nous ajoutons des catégories pour mieux planifier nos achats et respecter la nomenclature comptable. Chaque euro investi doit servir à moderniser nos équipements et préparer l'avenir dans une logique de durabilité et de qualité. C'est une décision technique qui a un impact concret sur la qualité des services publics.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci.

On met au vote la délibération n° 18.

Votes « pour » : merci.

Abstentions : il n'y en a pas.

Il n'y a pas de vote « contre »

La délibération est adoptée.

→ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Monsieur ROBERT :

Et la dernière délibération, Monsieur GHEYSENS, la n° 19.

### **QUESTION N°19**

#### **FINANCES – INDEMNISATION DE TIERS PAR LA COMMUNE DE LENS CONCERNANT LES SINISTRES DONT LE MONTANT EST INFERIEUR A LA FRANCHISE CONTRACTUELLE D'ASSURANCE**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Présentation de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur GHEYSENS :

Dans un contexte tendu sur l'assurabilité des collectivités, un geste simple mais fort, proximité et réactivité, nous assumons nos responsabilités pour que les usagers ne restent pas sans solution face à des dommages mineurs. C'est une marque de confiance et de respect envers nos habitants.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci.

On met au vote la dernière délibération.

Votes « pour » : merci

Abstentions : il n'y en a pas.

Votes « contre » : non plus.

Elle est adoptée.

➔ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Monsieur ROBERT :

Dans le contexte où l'on voit que les collectivités ont de plus en plus de mal à s'assurer, ce n'est pas négligeable par rapport au message qu'on donne à la population sur ces franchises.

Merci beaucoup à toutes et à tous.

Bonne fin de journée et bonnes fêtes de fin d'année si on ne se revoit plus.

### **QUESTION N°20**

#### **QUESTIONS ORALES**

➔ **Aucune.**

La séance est levée à 15h00



Le Maire,

Sylvain ROBERT

Le secrétaire de séance,

Francis NYCZ